

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 20 MARS

Voir, à notre 2^e page, la Liste complète des Sous-Officiers qui vont suivre, en qualité d'Elèves-Officiers, les cours de l'Ecole de Saumur à partir du 1^{er} Avril prochain.

Patrons socialistes

Il est impossible de laisser passer, sans en faire remarquer l'étrangeté, la nouvelle de la grève d'un caractère tout à fait extraordinaire qui vient de se produire à Limoges.

Dans cette ville existe une boulangerie coopérative de l'Union. Cet établissement est administré entièrement par des socialistes. Ceux-ci appliquent naturellement leur programme et n'admettent parmi leur personnel, qui se compose de quinze ouvriers, que des socialistes bon teint.

Or, dernièrement, un de ces ouvriers commut une faute contre le règlement: il se fit assister par un auxiliaire pour l'accomplissement d'un travail supplémentaire.

Si cette infraction avait une importance, qu'on ne peut apprécier de loin, il est cependant visible que ses conséquences ne pouvaient pas être graves. Un patron bourgeois aurait adressé une réprimande, peut-être infligé une amende au coupable. Mais un patron socialiste! Vous pensez bien que tout serait perdu, s'il n'imposait pas le respect absolu de son autorité! Les directeurs, j'allais dire les dictateurs socialistes de Limoges, résolurent de montrer qu'ils avaient une main de fer pour la répression des manques de respect au règlement. Ils renvoyèrent le coupable.

Cet acte d'énergie accompli, les socialistes de Limoges, en règle avec leur conscience, continuèrent à verser le blâme sur les patrons bourgeois qui martyrisent le travailleur, sur les exploités, les capitalistes hideux qui devraient être anéantis pour laisser leurs places et leurs biens aux représentants des saines doctrines.

Mais les camarades de l'ouvrier congédié trouvèrent un peu bien sévère l'ukase des patrons socialistes: ils protestèrent; et comme leur réclamation restait sans effet, comme la réintégration de la victime ne pouvait être obtenue, ils se mirent en grève, au nombre de douze. En pareille circonstance, les syndicats socialistes commencent d'abord une vive campagne d'excitation, puis ils offrent au patron d'entrer en pourparlers, proposent un arbitrage, défendent leurs intérêts et n'admettent pas qu'on puisse leur résister.

Mais les socialistes patrons ne pensent plus de même. Sans admettre aucune discussion, sans vouloir même les recevoir, le conseil d'administration socialiste de la boulangerie a remplacé les douze grévistes par douze autres ouvriers.

Vous pensez bien que des faits de ce genre produisirent dans la population socialiste de Limoges une vive agitation. Le calme n'a pas été interrompu, mais les commentaires vont

leur train et les grévistes ne se gênent pas pour protester contre la violation des principes socialistes commise par leurs élus.

Les naïfs! Ils ne savent pas encore que le socialisme n'est propre qu'à doter les Iravail-vailleurs de patrons plus durs que les autres. Ils ont oublié que les ouvriers parvenus sont plus impitoyables, pour leurs camarades d'autrefois, que leurs anciens chefs!

Le fait méritait d'être noté au passage. C'est fait. Mais combien n'en trouverait-on pas de semblables, si on voulait regarder d'un peu près ce qui se passe dans les administrations où les socialistes sont les maîtres!

Le socialisme, c'est une autocratie pire que celle du Deux-Décembre.

Chambre des Députés

Séance du mardi 19 mars

La taxe contre les congrégations

M. G. Cochery fait connaître l'opinion de la commission sur l'amendement de M. Clausel de Coussergues qui lui avait été renvoyé.

La commission a cherché avec le gouvernement le moyen d'assurer un contrôle efficace et propose d'accorder les immunités aux biens employés soit à des œuvres d'assistance gratuite, soit aux œuvres des missions françaises à l'étranger: un décret rendu au conseil d'Etat stipulera quelles sont les congrégations qui bénéficieront de ces immunités, et ces immunités seront également retirées par décret s'il y a lieu.

La commission n'a pas suivi M. Clausel de Coussergues dans la voie de la modération de la taxe qu'il proposait en faveur des congrégations autorisées, elle propose d'augmenter la taxe pour les congrégations non autorisées.

M. Ribot, président du Conseil, remercie la commission du budget d'avoir accepté la rédaction du gouvernement. Il n'y avait qu'un point qui avait fait doute; le gouvernement ne pouvait accepter que le principe de l'exemption introduit dans la loi devint une source de conflits nouvelle.

Le gouvernement a demandé qu'on ne fit pas de cette question une question contentieuse. Il est bien entendu qu'il n'aura jamais à rendre compte aux tribunaux, mais seulement au Parlement.

La loi sera d'ailleurs appliquée dans l'esprit le plus large; le gouvernement demande à la Chambre de ratifier l'accord qui s'est établi entre le gouvernement et la commission.

M. Clausel de Coussergues maintient son amendement en demandant une diminution du droit proposé pour les établissements reconnus et autorisés.

Il y aura un moment où l'on se trouvera en face d'autres établissements que les établissements religieux et on sera alors excessivement surpris en voyant quels sont ceux qui pourraient tomber sous le coup de la disposition proposée.

M. Descubes estime que la commission est allée un peu loin en ce qui concerne la taxe à appliquer aux congrégations non autorisées, cependant il se rallie à cette rédaction qui a l'avantage de dégrever les congrégations qui ne s'occupent que d'œuvres de bienfaisance. En conséquence, l'orateur retire son amendement.

L'amendement de M. Clausel de Coussergues est mis aux voix.

A la majorité de 314 voix contre 206, sur 517 votants, il n'est pas adopté.

M. le Président met aux voix la seconde partie de l'article tendant à frapper les congrégations non autorisées d'un droit de 0 fr. 50.

M. le comte de Pontbriand demande si la franc-maçonnerie sera comprise dans la catégorie des congrégations non autorisées.

Le scrutin donne lieu à l'opération du pointage.

M. le président fait connaître ensuite le résultat:

Nombre de votants..... 497
Majorité absolue..... 249

Pour l'adoption de la seconde partie de la rédaction de la Commission, 262 contre 216.

L'ensemble de l'article 5 est mis aux voix. A la majorité de 306 voix contre 149 sur 455 votants, il est adopté.

M^r d'Hulst, sur l'article 9, relatif à la perception des droits arriérés, demande à la Chambre d'adopter une rédaction ainsi conçue:

« L'enregistrement renonce à toute répétition des droits non perçus jusqu'ici en vertu des lois de 1880 et de 1884. » Le montant de cet arriéré était évalué 6,750,000 fr. dans le rapport de M. Cochery.

A la majorité de 383 voix contre 81, l'amendement de M^r d'Hulst n'est pas pris en considération.

M. d'Hugues dépose un amendement d'après lequel les taxes stipulées par les articles 4 à 11 seront applicables aux fortunes résultant de jeu de bourse ou de l'agiotage, ainsi qu'aux Sociétés secrètes ou financières, et aux sectes maçonniques. Il y a en France 374 loges maçonniques. Ces Sociétés non autorisées sont propriétaires au même titre que les congrégations non autorisées, par exemple le Grand-Orient.

M. Ribot répond qu'il ne taxera pas la franc-maçonnerie, pas plus que ses prédécesseurs n'ont taxé la Société de Saint-Vincent de Paul.

L'amendement de M. d'Hugues est repoussé.

Le régime des boissons

M. Turrel demande la disjonction des articles 12 à 20 de la loi de finance. La réforme du régime des boissons demande une loi spéciale. On ne peut pas l'introduire subrepticement dans le budget.

La répression de la fraude sur les alcools est singulièrement diminuée par le fait même de son incorporation au budget.

L'orateur discute en détails les différents articles dont il demande la disjonction. Enfin, M. Turrel consentant à excepter de la disjonction l'article 19, la disjonction des articles 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 20 est mise aux voix.

A la majorité de 452 voix contre 71, elle est adoptée.

M. Cunéo d'Ornano présente un amendement qui demande, en matière de contribution indirecte, que les tribunaux puissent, en cas de fraude, modérer le montant des confiscations et des amendes, sauf pour la confiscation des objets prohibés.

L'amendement de M. Cunéo d'Ornano est adopté par 304 voix contre 215.

Séance publique demain jeudi.

INFORMATIONS

Le mariage de la princesse Hélène d'Orléans et du duc d'Aoste

L'Agence Havas publie la dépêche suivante: « Le mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène d'Orléans est définitivement décidé.

Après la promenade qui a eu lieu avant-hier soir dans le parc, le duc s'est rendu dans le grand salon du château où se trouvaient réunis la Comtesse de Paris et sa fille, le duc d'Aumale, le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse de Chartres, M. Bocher et tous les invités du duc d'Aumale.

S'avançant vers la comtesse de Paris, le duc d'Aoste, après l'avoir saluée, lui adressait sa requête qui était accueillie favorablement.

On sait que la princesse Hélène, seconde fille de M. le Comte de Paris, est née à Twickenham, le 13 juin 1871.

D'une intelligence hors ligne et d'une remarquable beauté, elle possède toutes les qualités de l'esprit et du cœur.

Emmanuel-Philibert-Victor-Eugène-Albert-Joseph-Marie duc d'Aoste, neveu du roi d'Italie, est né à Gênes, le 13 janvier 1869.

Nouvelles protestations épiscopales

M^r Gilbert, évêque du Mans, vient d'adresser un lettre aux communautés de son diocèse à propos du droit d'accroissement.

M^r de Cabrières, évêque de Montpellier, adresse, sur le même sujet, une lettre à son métropolitain, l'archevêque d'Avignon.

M^r Gilly, évêque de Nîmes, a imité leur exemple.

M^r Renou, évêque d'Amiens, adresse une lettre aux membres de la Chambre des députés.

Le bois des pauvres

L'administration supérieure des forêts vient d'envoyer une instruction aux termes de laquelle des permissions de ramasser le bois mort, sec et gisant, dans les forêts communales et les forêts domaniales riveraines, pourront être accordées à titre gratuit à tous les indigents désignés par les municipalités.

Celles-ci n'auront qu'à transmettre à l'inspecteur des forêts de leur circonscription une liste nominative sur papier libre.

Suicide d'un capitaine

Nancy, 19 mars. — Le capitaine Q..., du 4^e bataillon de chasseurs, en garnison à Saint-Nicolas-du-Port, s'est suicidé d'un coup de revolver hier. Il est mort ce matin.

On croit que ce suicide est dû à des embarras financiers. M. Q... qui avait trente-quatre ans, était célibataire.

Crime mystérieux

On télégraphie de Bordeaux:

« Le cadavre d'un homme âgé d'environ trente-cinq ans a été trouvé sur le chemin du Tondu, près Arlac, par des habitants du pays. Un premier examen a permis de constater que cet homme avait été étranglé. On n'a trouvé sur lui ni argent, ni bijoux, ni aucun papier pouvant servir à établir son identité. »

Assassinat d'un conseiller municipal

On écrit de Grenoble:

« Un conseiller municipal de Chateaufort, nommé Girard, a été trouvé assassiné, avant-hier matin, sur le bord de la route allant à Biol. Girard s'était livré à de copieuses libations dans la soirée de dimanche et avait montré partout une certaine somme d'argent. Le meur-

trier, qui l'avait attendu, caché derrière une haie, lui a fracturé le crâne à l'aide d'un instrument contondant. »

Le drame de Fabrègues

Un drame sanglant s'est déroulé à Fabrègues (Hérault).

Deux gendarmes à cheval en tournée, ayant vu un café ouvert après minuit, voulurent verbaliser. Un sieur Thomas, cultivateur, refusant de sortir, a été appréhendé par l'un des gendarmes qui voulut le conduire à la mairie et, comme il résistait, le second gendarme le tenait en respect, le revolver à la main.

Les camarades de Thomas sont alors accourus à son secours ; trois coups de feu se sont fait entendre et Thomas, frappé d'une balle au cou, a été transporté à la mairie. Le gendarme qui le conduisait avait reçu trois coups de couteau qui n'avaient lacéré que ses vêtements.

Cette scène s'est déroulée en pleine obscurité.

Accidents de chemin de fer

A Narbonne. — Hier matin, en gare de Narbonne, une machine a éclaté et blessé cinq personnes, dont trois sont des agents de la compagnie.

A Roubaix. — Un accident de chemin de fer s'est produit avant-hier matin entre les gares de Roubaix et de Tourcoing.

Le train de voyageurs qui part de Roubaix à sept heures cinquante était précédé de quelques minutes par un train de marchandises ; ce dernier vit le disque de la gare de Tourcoing fermé, signal indiquant l'arrêt, qui fut fait.

Quelques minutes plus tard, arrivait sur la même voie, bien que le mécanicien, assure-t-on, eût été averti par le sémaphore, le train de voyageurs ; un choc terrible se produisit.

La locomotive entra littéralement dans le wagon de marchandises ; heureusement, aucune voiture ne dérailla.

Huit personnes ont été dangereusement blessées ; et les dégâts matériels sont importants. Une enquête est ouverte.

Troubles en Espagne

L'excitation des officiers de la garnison de Madrid contre la presse continue.

Le journal *El País* se fait garder par des hommes du peuple armés. Les rédactions sont gardées par des agents de police. Quelques correspondants ont été menacés. Les officiers convoquent tous les militaires à un meeting à la Plaza de Toros.

Le maréchal Martinez Campos a déclaré aux officiers supérieurs qu'il exigerait inexorablement, de tous, le respect de la discipline et de la loi.

Interdiction de fumer dans les rues de Berlin

Une agence anglaise reçoit de Berlin la nouvelle que l'Empereur aurait interdit aux officiers et soldats de la garnison de Berlin de fumer dans les principales rues de la capitale.

Cet décret aurait été pris en conséquence d'irrégularités dans le salut à l'Empereur et aux membres de la famille royale.

Bulletin Militaire

Le service militaire de deux frères

L'article 21 de la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée a déjà donné lieu à un certain nombre de difficultés contentieuses. Le Conseil d'Etat vient de se trouver en présence d'une espèce particulière au point de vue de l'application de la dispense.

On sait qu'aux termes de la loi, lorsque deux frères se suivent à moins de trois années d'intervalle et que, dès lors, l'aîné est encore sous les drapeaux lorsque le second est incorporé, ce dernier obtient la dispense prévue par l'article 21 et ne fait qu'une année de service en temps de paix.

Mais il peut arriver que, même dans un cas où les jeunes gens se suivent à moins de trois ans d'intervalle, le second ne soit incorporé qu'après la libération du premier.

C'est ce qui se produira notamment dans le cas où le second aura été naturalisé Français et où, par conséquent, aux termes de l'article 42 de la loi de 1889, il figure sur les tableaux

de la première classe formée après son changement de nationalité.

Le Conseil d'Etat s'est trouvé en présence d'une espèce de ce genre, où le frère cadet, bien que séparé de son aîné par moins de trois années, ne devait être incorporé que le 1^{er} novembre, alors que son frère était libéré depuis la veille.

Le Conseil d'Etat a décidé qu'en pareil cas le frère cadet n'avait pas droit à la dispense.

Assimilation justifiée

Un cas assez bizarre concernant un jeune soldat de la commune de Saint-Herblon (Vendée) vient de recevoir une heureuse solution.

Le nommé Hubert, soldat de la classe 1892, passait devant le Conseil de révision en 1893 ; il avait, à ce moment, un frère aîné présent sous les drapeaux et qui devait s'y trouver encore au moment de l'incorporation de la classe 1893. Il réclamait donc le bénéfice de la dispense de l'art. 21.

Mais à la suite de l'examen médical, le jeune conscrit était ajourné pour faiblesse de constitution. Jusque-là cela va encore ; mais voilà qu'en 1894, le Conseil de révision déclare Hubert bon pour le service, et comme dans l'intervalle son frère est rentré dans ses foyers, avec la classe 1890, le jeune soldat est incorporé pour deux ans, ayant été ajourné un an.

Ainsi, s'il eût été reconnu bon pour le service et incorporé en 1893, Hubert ne devait faire qu'un an de service ; ajourné pour faiblesse et incorporé seulement en 1894, on le prenait pour deux ans.

Cette situation intéressante a été signalée à l'autorité supérieure par M. le maire de Saint-Herblon et différentes autres personnes. A la suite de leurs démarches, Hubert vient d'être inscrit comme « *exceptionnellement assimilé* » aux dispensés de l'art. 21. C'est-à-dire qu'il ne fera qu'un an.

BULLETIN FINANCIER

19 mars 1895.

Les tendances à la hausse du marché s'affirment de plus en plus. On ne voit du reste aucune cause de baisse et l'horizon politique ne cause aucune préoccupation.

Les rentes sont plus animées et suivent le mouvement.

Le 3 0/0 finit à 103.20.

Les actions des sociétés de crédit sont calmes et assez fermes. Le Foncier se tient à 906.25. Le Crédit Lyonnais cote 835.

Bonne tenue de la Société Générale et du Comptoir national d'Escompte.

Nos grands chemins témoignent d'un peu plus d'activité. Nous relevons l'Orléans à 1,630 et le Lyon à 4,505.

Nouvelle avance du Suez à 3,410. La plus-value actuelle sur 1894 est de 1,160,000.

L'Italien cote 89.80. On n'a pu franchir le cours de 90. Vive reprise de l'Extérieure à 79 1/32. On espère que la crise ministérielle se dénouera facilement.

Les fonds ottomans sont calmes et assez fermes. Les autres fonds sont en bonnes tendances.

En Banque, le Foncier de la Gulf-Lands est à 30 fr. On sait que l'école Saint-Paul, à Versailles, met en vente au pair un certain nombre de ses actions. La vente de ces titres est nécessitée par le développement de cette institution.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

SAUMUR

Obsèques du commandant Durel

Les obsèques du commandant Durel ont eu lieu aujourd'hui, à dix heures.

Après la cérémonie funèbre, célébrée à l'église Saint-Nicolas, le corps a été transporté à Dampierre pour y être inhumé, suivant le désir du défunt.

Un grand nombre d'officiers de l'Ecole de cavalerie s'étaient joints aux nombreux amis de M. Durel qui emporte avec lui l'estime de tous.

Des arçoniers portaient sur une civière trois immenses couronnes offertes par les officiers.

Un piquet d'honneur accompagnait le char funèbre également orné de couronnes.

La Loire

La Loire continue à décroître. Aujourd'hui, à midi, elle ne marque, à l'étiage du pont Cessart, que 2 m. 60, baissant aussi rapidement qu'elle avait monté.

Sur le pont Cessart

Ce matin, vers onze heures, trois voies d'eau se sont déclarées sur le pont Cessart, par suite de la rupture d'un conduit et ont soulevé la chaussée sur une longueur de 3 à 4 mètres.

Le service de la voirie s'est immédiatement occupé de réparer le dégât.

Réunion intime à Verrie

Demain jeudi, à l'occasion de la Mi-Carême, il y aura une réunion intime à Verrie, avec courses et rallye-pape organisés par MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie.

Question de préséance

Dans un encombrement sur la voie publique occasionné par la rencontre d'un troupeau de vaches et de plusieurs voitures, à qui revient le droit de préséance, aux vaches ou aux voitures ?

Cette importante question va se poser prochainement devant le Tribunal correctionnel de Saumur.

Lundi dernier, vers 5 heures du soir, place Maupassant, un sieur R..., camionneur chez un entrepreneur de transports de la ville, et conduisant au pas deux voitures, se heurtait contre un lot de vaches dirigé par les bouviers Page père et fils. Les véhicules effrayèrent le groupe d'animaux qui déguerpirent de droite et de gauche ; et Page, après avoir reproché à R... de ne point avoir arrêté ses chevaux, l'invectiva violemment et lui porta le poing sous le nez. R... protestant énergiquement, le bouvier le saisit par la cravate. Une bousculade eut lieu dans laquelle la blouse du maquignon fut déchirée. Pas de blessure aux combattants. Mais des gendarmes présents au conflit ont dû dresser procès-verbal.

École de Cavalerie de Saumur

ÉLÈVES - OFFICIERS

LISTE des Sous-Officiers admis, en qualité d'Élèves-Officiers, à suivre les cours de l'Ecole d'application de Cavalerie à dater du 1^{er} avril 1895.

MM.

Lebas, du 9^e régiment de dragons.
Ruinart de Brimont, du 14^e rég. de chass.
Adam, du 24^e régiment de dragons.
Scheffter, du 12^e régiment de chasseurs.
Le Gouz de Saint-Seine, à l'Ecole d'application de cavalerie.
Harmiaux, du 3^e régiment de hussards.
Auvray, du 25^e régiment de dragons.
Baratte, du 28^e régiment de dragons.
De Tauriac, du 3^e rég. de chass. d'Afrique.
Tacquet, du 18^e régiment de chasseurs.
Bureau, du 1^{er} régiment de dragons.
Routier, du 4^e régiment de chasseurs.
D'Oullenbourg, du 31^e régiment de dragons.
Dodeman, du 13^e régiment de chasseurs.
Le Compasseur Créquy Montfort de Courton, du 8^e régiment de hussards.
Feyler, du 16^e régiment de chasseurs.
West, du 11^e régiment de cuirassiers.
Hartmann, du 6^e rég. de chass. d'Afrique.
Dauger, maréchal des logis de manège à l'Ecole supérieure de guerre.
De Serres, du 14^e régiment de dragons.
Margot-Duclos, du 4^e régiment de hussards.
Mouze, du 7^e régiment de hussards.
Clergues, du 13^e régiment de hussards.
Lainé, du 12^e régiment de dragons.
De Peyronnet, du 9^e régiment de dragons.
Arizzoli, du 19^e régiment de dragons.
Grillon, du 1^{er} régiment de chasseurs.
Blacque-Bélaïr, du 27^e régiment de dragons.
Bertout, du 5^e régiment de dragons.
Juille, du 19^e régiment de chasseurs.
De Gabrielli de Gubio, du 7^e rég. de cuirass.

Hesse, du 31^e régiment de dragons.
Grand, du 1^{er} régiment de dragons.
Le Roy, du 9^e régiment de hussards.
De la Garde, du 8^e régiment de dragons.
Marcotte de Sainte-Marie, du 12^e régiment de chasseurs.

Dillon, du 9^e régiment de hussards.
Sonnois, du 30^e régiment de dragons.
Lancelot, du 19^e régiment de chasseurs.
De Guernon, du 12^e régiment de hussards.
Boisse, du 8^e régiment de cuirassiers.
De Mauduit, du 8^e régiment de dragons.
Costeroste, du 3^e rég. de chasseurs d'Afrique.
Moricelley, du 10^e régiment de hussards.
Fouquet, du 2^e régiment de dragons.
Fontaine, du 21^e régiment de dragons.
Cathelin, du 8^e régiment de chasseurs.
Burdillat, du 7^e régiment de hussards.
Gavoille, du 13^e régiment de hussards.
Dejean, du 2^e régiment de spahis.
Auriol, du 30^e régiment de dragons.
Lewal, du 2^e régiment de hussards.
Van-Ackere, du 8^e régiment de dragons.
Leconte, du 3^e régiment de dragons.
Mougenot, du 9^e régiment de cuirassiers.
De Foucaud et d'Aure, du 5^e rég. de chass.
Lehagre, du 12^e régiment de chasseurs.
De Valroger, du 19^e régiment de chasseurs.
Meunier, du 4^e régiment de dragons.
Bigot de la Touanne, maréchal des logis de manège à l'Ecole supérieure de guerre.
De Gaudard d'Allaines, du 14^e rég. de chass.
Desquilbet, du 11^e régiment de hussards.
Debrant, du 11^e régiment de hussards.
De Pierre de Bernis, du 3^e rég. de hussards.
Urbain, du 21^e régiment de chasseurs.
Boutot, du 2^e régiment de cuirassiers.
De Masin, du 10^e régiment de cuirassiers.
Plasseraud, du 15^e régiment de dragons.
Pourcet de Sahune, du 15^e rég. de huss.
Petit, du 13^e régiment de dragons.
Ehrmann, du 11^e régiment de hussards.
Boissaud, du 2^e escadron de spahis soudanais (Soudan).
Belbèze, du 1^{er} rég. de cuirass. (Dahomey).
Hippert, de la 2^e compagnie de cavalerie de remonte.
Remaugé, du 15^e régiment de chasseurs.
Boudin, du 9^e régiment de dragons.
Guilley, du 10^e régiment de chasseurs.
Muet, du 11^e régiment de hussards.
Gouzène, du 11^e régiment de dragons.
Prieur de la Comble, du 4^e rég. de dragons.
Mars, du 1^{er} escadron de spahis soudanais (Soudan).
Galopaud, du 1^{er} rég. de spahis (Soudan).
Hartung, du 1^{er} rég. de cuirass. (Indo-Chine).
Cartier, du 1^{er} escadron de spahis soudanais (Soudan).
Généraud, du 4^e rég. de spahis (Soudan).

LONGUÉ

Un sauvetage émouvant

Lundi 11 mars, M^{me} veuve Trevert, âgée de 80 ans, demeurant à Longué, rue Philippière, en voulant s'assurer de la solidité de la corde du puits de sa maison, fut entraînée au fond de ce puits, d'une profondeur de plus de 12 mètres.

Aux cris poussés par une voisine, plusieurs personnes accoururent et un courageux citoyen, M. Loitière, ferblantier à Longué, descendit dans le puits ; il fut assez heureux pour sauver M^{me} Trevert, dont le bain forcé avait duré près d'une demi-heure. Après l'avoir liée avec une corde, il la fit hisser par les personnes qui se trouvaient à l'ouverture du puits et ne remonta qu'après le sauvetage.

L'empoisonnement de Viell-Baugé

Cette affaire, dont les causes remontent déjà au 27 décembre dernier, et qui tient en suspens l'attention et la curiosité publiques, va être portée devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire à la session de mai prochain.

L'instruction est close depuis quelque temps déjà, et l'on dit que la femme Davoust serait entrée dans la voie des aveux. Cette affaire a dû rester momentanément pendante, l'inculpée ayant donné le jour à un petit garçon pendant sa détention à la prison de Baugé, le 24 janvier dernier.

Epilogue de la tentative d'assassinat de Seiches

La tentative d'assassinat de Seiches, dont nous avons rapporté en son temps tous les détails, vient d'avoir son dénouement.

Tous les faits relevés à la charge de Louis Doisneau, inculpé, qui avait été écroué à la prison de Baugé le 15 février dernier, ont, paraît-il, été entièrement démontrés à l'instruction, mais l'expertise médico-légale, à laquelle a été soumis Doisneau, a conclu à son irresponsabilité comme étant atteint d'aliénation mentale.

Une ordonnance de non-lieu a été, en conséquence, rendu le 7 mars, en faveur de Doisneau, mais celui-ci a dû être, en raison de son état d'esprit, et pour éviter tout nouvel attentat de sa part, interposé à l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

ANGERS

Coups de couteau

Dimanche soir, en revenant du bal du « Pâté de Foie », le nommé Charley se prit de querelle, dans la rue des Minimes, avec la fille Berthe Chopp, ouvrière de fabrique, qui l'accompagnait. Au cours de la discussion, il voulut en venir au voies de fait, mais il fut prévenu par son adversaire qui lui porta au bras plusieurs coups de couteau. Deux autres individus de la même bande, qui avaient assisté à la scène, conduisirent le blessé au commissariat de police; il perdit connaissance et on dut le faire immédiatement transporter à l'hôpital.

Ses blessures présentent une certaine gravité. C'est, d'ailleurs, un personnage aussi peu intéressant que possible, qui a eu toutes sortes de démêlés avec la justice, le plus souvent pour faits de même nature.

Quant à la fille Chopp, elle a été arrêtée presque aussitôt à son domicile, rue Normandie; mais on l'a relâchée provisoirement.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LOUDUN

A l'Exposition de Chicago

M. Merveillon, directeur de l'Ecole des Garçons de Loudun, avait adressé au musée pédagogique pour l'Exposition internationale de Chicago: La vie scolaire du jeune Picard pendant toute la durée de sa scolarité, c'est-à-dire pendant six ans, tous ses cahiers, ses compositions françaises, son diplôme, son portrait, la photographie de sa classe, la liste de tous les livres lui ayant servi, etc.

Rien donc n'avait été fait spécialement en vue de l'Exposition.

M. Jules Seeg dit dans son rapport:

« C'est une des expositions qui ont été le plus souvent feuilletées. Du reste, toutes ces expositions de « *scolarité* » ont eu un grand succès. »

Nous apprenons que M. Merveillon vient de recevoir à ce sujet, du Ministère du Commerce et de l'Industrie:

Une médaille de bronze et un diplôme d'une exécution remarquable.

TOURS

Accident au Menneton

Hier matin, un grave accident est arrivé au Menneton, dit le Journal d'Indre-et-Loire.

Au cours d'une manœuvre faite par un peloton du 6^e cuirassiers, un des plus estimés officiers du régiment, et l'un des meilleurs écuyers, M. le lieutenant Dulac, a été renversé par son cheval, qui s'est abattu sur lui.

Immédiatement, les officiers témoins de l'accident se portèrent au secours du jeune lieutenant, qu'ils relevèrent sans connaissance.

Le major du 6^e cuirassiers accourut. Tout d'abord il ne put se prononcer, et ordonna le transport immédiat du blessé à son domicile.

L'accident était arrivé à dix heures. Ce n'est qu'à onze heures et demie, et avec des précautions infinies, que le lieutenant arriva au n° 31 de la rue des Acacias, où il demeure avec son père, M. le général de cavalerie en retraite Dulac.

Là, il fut possible de se rendre un compte

à peu près exact de la situation. Après un examen approfondi, le major a déclaré qu'il n'avait qu'une côte brisée. Le blessé se plaint de douleurs internes, mais on pense qu'il ne faut pas croire à des complications, et que ces douleurs ne proviennent que de la courbature.

La fête des Charpentiers

A Nantes, les Compagnons Charpentiers du Devoir fêtaient hier saint Joseph, patron de leur corporation.

A 10 h. 1/2, musique en tête, précédés de leur chef-d'œuvre, toujours si admiré, ils parèrent du siège de leur Société et se rendaient à l'église Sainte-Croix, pour assister à la messe solennelle que chaque année ils font célébrer, au jour de leur fête patronale. Au milieu des rangs, le « rieur », M. Sauret, accompagné M^{me} Arcouet.

M. le curé de Sainte-Croix (le Curé des Charpentiers) célèbre la grand messe. Pendant l'office, la musique fait entendre plusieurs morceaux religieux de grand effet. Aux « Compagnons du Devoir » se sont joints de nombreux chefs d'ateliers et ouvriers, accompagnés de leurs familles. A la fin de la messe, M. le curé de Sainte-Croix a prononcé une excellente allocution.

Puis le cortège se reforma, au milieu d'une foule sympathique, et les Compagnons se rendirent d'abord à la Préfecture, puis à la Mairie, où ils vont offrir le pain béni aux autorités. Ils sont reçus par M. le Préfet, puis par MM. Riou, maire, et Montfort, premier adjoint. Après quoi, les Compagnons regagnent le siège de la Société.

Le retour du printemps

Un journal alsacien annonce que tous les nids de cigogne de Strasbourg étaient occupés dès la semaine dernière.

C'est donc le retour définitif du printemps; les oiseaux chers à tout Alsacien sont en avance d'une semaine, car l'occupation des nids ne se fait ordinairement que vers la Saint-Benoît (21 mars).

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 19 mars. — Rosa-Marie-Josèphe Deschamps, rue Saint-Jean, 41.

DÉCÈS

Le 19 mars. — Angélique Guitton, veuve de Jacques Grellet, sans profession, 75 ans, place de la Bilange; — Henri Grosbois, propriétaire, 63 ans, époux de Louise-Clémence Vacher, quai de Limoges.

AVIS MORTUAIRE

Les amis et connaissances de la famille Grosbois qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation aux obsèques de

M. Henri GROSBOIS

qui auront lieu vendredi prochain 22 mars, à 10 heures du matin, dans l'église Saint-Pierre, sont priés de considérer cet avis comme en tenant lieu.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, quai de Limoges.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 2 mars 1895

(Suite)

7^o Privilège des bouilleurs de crû.

MM. Chapin et Chaussepied déposent leur rapport sur cette question. Lecture en est donnée par M. Chaussepied.

« Messieurs,

» Vous nous avez chargés, en votre séance du 9 février, d'un rapport sur le privilège des bouilleurs de crû.

» Nous n'avons pas cru devoir entrer dans un long exposé de ce qu'est ce privilège, des inégalités qu'il crée; cette question est trop connue, et nous avons l'honneur de vous présenter seulement un résumé de nos appréciations.

» Considérant:

» Que l'impôt sur l'alcool étant un impôt de consommation doit être perçu sur tout l'alcool consommé quelque soit le procédé — récolte ou achat — par lequel il pénètre dans la consommation;

» Que rien ne justifie l'exonération d'impôt faite jusqu'à ce jour aux bouilleurs de crû;

» Que lors du premier établissement de ce privilège (loi du 28 avril 1816), l'impôt sur l'alcool étant peu conséquent, cette exonération ne constituait aux bouilleurs de crû qu'une faveur insignifiante sur les autres contribuables et une perte insensible pour le Trésor public;

» Que la progression du taux de cet impôt a profondément modifié l'état de choses primitif;

» Que le déficit énorme causé actuellement par ce privilège au budget des recettes — tant par l'exercice légal que par le trafic frauduleux qu'il couvre — a sa répercussion sur les autres impôts, dont il amène l'augmentation constante;

» Que la suppression donnant de nouvelles ressources importantes aurait pour effet non seulement d'éviter la création d'impôts nouveaux, mais permettrait encore d'opérer des dégrèvements dont l'urgence est indiscutable, notamment en faveur de la propriété foncière mise en culture, ce qui établirait une équitable répartition entre toute l'agriculture, également éprouvée des profits exclusivement réservés par la législation actuelle aux bouilleurs de crû;

» Considérant:

» Qu'une réglementation comportant la franchise d'impôt pour une quantité d'eau-de-vie nécessaire à la consommation du bouilleur de crû maintiendrait l'inégalité entre les contribuables et ne pourrait donner de résultats efficaces; la fraude rendue impossible sur l'alcool fabriqué serait remplacée par le trafic des produits: marcs, fruits, etc..., propres à la distillation;

» Que d'ailleurs ce privilège ne donne de bénéfices sérieux qu'aux bouilleurs qui en abusent et fabriquant une quantité d'eau-de-vie beaucoup plus grande que celle nécessaire à leur consommation, en écoulent frauduleusement la majeure partie dans la consommation;

» Que ce commerce délictueux ne peut être facilité par la législation;

» Et que les bouilleurs honnêtes qui usent du privilège dans les limites légales trouveraient une compensation suffisante, au paiement de l'impôt sur les quelques litres d'eau-de-vie qu'ils consomment dans les dégrèvements que la suppression permettrait d'établir;

» Nous estimons que cette réforme aussi urgente qu'importante est suffisamment motivée et nous nous proposons d'émettre un vœu tendant à ce que le privilège des bouilleurs de crû soit supprimé et que les ressources en résultant soient en majeure partie attribuées en améliorations des charges qui frappent l'agriculture. »

La Chambre Consultative donne son approbation unanime à ce rapport, et émet un vœu conforme, décide que copie en sera adressée à M. le Ministre des Finances, à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à M. le Ministre de l'Agriculture, à MM. de Grandmaison et Coudreuse, députés.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 19 Mars 1895

3 0/0	103 15
3 0/0 amortissable	101 70
3 1/2	108 »

LA GUERRE A MADAGASCAR

Le général Duchesne, en partant pour la guerre, Des fureurs des Hovas ne se tourmentent guère; Pour leur laver la tête il emmène un turco, Une brosse, un balai, du Savon du Congo.

L. d'Alzy, au parfumeur Victor Vaissier.

Beaucoup de personnes sont malades, et éprouvent des maux indéfinissables parce qu'elles ont, sans le savoir, une nutrition allongée et défectueuse qui retient au sein de l'organisme une foule de matières nuisibles qui y séjournent au lieu d'être expulsées rapidement. Pour se guérir, elles n'ont qu'à faire usage de la Tisane Dussolin. C'est en même temps un excellent dépuratif qui guérit les maladies du sang et des humeurs et agit comme antiglaireux, antibilieux et régénérateur des forces. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom Tisane Dussolin. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Bulletin Météorologique du 20 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 10°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 7°
Midi,	766 m/m	au-dessus 11°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 5°

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

VENDREDI 22 Mars

1^{re} Représentation du grand succès

L'Attaque du Moulin

Drame lyrique en 4 actes
d'après E. Zola, poème de L. Gallet, musique
d'Alfred BRUNEAU.

« GRAISSE » Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, seul fabricant, Saint-Denis (Seine).

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE
Le meilleur Désinfectant connu.



Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE. DÉTAIL: PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS GROS: A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Echantillon gratis.

Dépôt: Imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir.

Maison de vente: BUREAU DE TABAC, au coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier, Saumur.

Le Gérant: L. DELAUNAY.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser..

AVIS — pour éviter toute contrevention se procurer immédiatement des pastilles du D^r Cabanes qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc. Les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du D^r Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Ph^o DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

M^{me} ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, Saumur

Informe le public qu'à partir de LUNDI elle ajoutera à ses articles un

RAYON DE PARFUMERIE

Assorti des meilleures marques et à des prix défiant toute concurrence sur la place

Du 25 au 28, il sera offert à tous les visiteurs un flacon de Parfum; en outre, tout achat de 2 fr. 50 donnera droit à un joli Vaporisateur.

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } 26 litres pour 25
Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.
P. ANDRIEUX.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Joly

Par jugement en date du 49 mars 1895, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Joly Louis fils, marchand à Trémont, en état de faillite ouverte provisoirement à ce jour.

M. Mauriceau a été nommé juge-commissaire, et M. Bonneau syndic provisoire.

Pour extrait,
Le Greffier, MORON.

A VENDRE

Dans des conditions avantageuses pour l'acheteur (6.000 fr.)

Petite Propriété

De Rapport et d'Agrément

Située à deux kilom. de Saumur, au Vau-Langlais, commune de Bagneux.

Placée dans un site charmant, presque entourée de murs, sa contenance est d'environ 72 ares (13 boissellées), dont le quart en vigne.

Elle possède en outre une maison placée au milieu, avec chambre et pressoir à vis au rez-de-chaussée, chambre au premier, grenier sur le tout, cour et jardin.

S'adresser à M. NORMANDINE, route Nationale, à Bagneux.

Entreprise de Serrurerie
Charpentes en fer

ED. PRUDHOMMEAU

Rue St-Jean, Saumur

Fournitures d'appareils électriques

TÉLÉPHONE, Sonneries, etc.
D'après devis ou à forfait.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur
Géométrie, Expertise, etc.

A Louer de suite

MAISON

ET GRAND JARDIN
Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Vient de paraître

Aujourd'hui — Demain

Etude financière sur la situation actuelle et sur l'avenir réservé aux capitalistes,

PAR M. MAURICE DE LAVIGERIE,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Envoi franco contre 60 centimes. — S'adresser à ANDOUARD, imprimeur, 30, rue de Provence, à Paris.

Demandes d'Emplois

ON DEMANDE un ouvrier fumiste.
Bonnes références.
Prendre l'adresse au bureau du journal.

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN et ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES et FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . .	0 85	— 1/2 boîte.	0 50
Petits pois Amieux. . .	1	»	0 60
Haricots verts.	0 85	—	»
Haricots verts Amieux	1	»	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Primeurs d'Algérie supérieures à celles d'Espagne. Artichauts, Pommes de terre, etc.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR.

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps - Été

COSTUMES COMPLETS A 35 FR.

Sur mesure